



Conseil économique et social

Distr. limitée
10 août 2015

Original : anglais/espagnol/français

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2015

8-10 septembre 2015

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Cambodge

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Cambodge est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2016-2018, soit un montant de 16 653 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 48 600 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la session annuelle de 2015.

* E/ICEF/2015/12.

Fondements du programme

1. Les enfants cambodgiens grandissent à une époque de grand bouleversement social et économique. Avec un produit intérieur brut qui augmente de plus de 7 pour cent en moyenne depuis 2011, le Cambodge progresse vers le statut de pays à revenu intermédiaire et vers sa pleine intégration économique dans l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Le Cambodge poursuit sa transition en portant une attention accrue à la décentralisation, à la meilleure performance des systèmes, à l'amélioration des capacités compétitives et au développement de services de qualité. La gouvernance, les droits de l'homme et la corruption restent des obstacles à une stabilité politique durable, à une croissance inclusive et au développement du pays.

2. Dans le cadre du Plan national de développement stratégique 2014–2018, le gouvernement déploie un programme de réformes axé sur la gestion des finances publiques, l'administration publique, le système juridique et judiciaire et la décentralisation. Certains résultats notables ont déjà été obtenus mais des efforts restent à faire pour accélérer les réformes.

3. Compte tenu de la faiblesse des niveaux de responsabilisation sociale et d'exigence de la part des citoyens, la transparence et la responsabilisation restent les principales difficultés en matière de gestion des finances publiques. Malgré certaines augmentations budgétaires récentes, en particulier dans le domaine de l'éducation, les allocations budgétaires et l'exécution des budgets demeurent insuffisantes dans les secteurs sociaux clés. Malgré l'existence de directives et de procédures visant à permettre la participation des citoyens aux décisions publiques, notamment à l'échelon infranational, il existe des écarts notables dans leur application, aggravés par la faible participation des communautés aux processus de développement.

4. La croissance économique a contribué au net recul de la pauvreté, passée de 47 pour cent en 2007 à 20 pour cent en 2012¹. Toutefois, près de trois millions de Cambodgiens vivent toujours dans la pauvreté, dont 90 pour cent en zones rurales. Sur les 14,7 millions d'habitants, 40 pour cent environ vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté, et sont extrêmement vulnérables aux changements économiques mineurs, aux catastrophes naturelles et aux autres chocs.

5. Les enfants qui vivent dans les provinces du nord-est les moins peuplées et essentiellement rurales sont plus susceptibles d'être privés d'éducation et de bonnes conditions de santé et de vie que les enfants habitant le reste du pays².

6. La Stratégie nationale sur la protection sociale 2011–2015 a été élaborée afin de faire avancer le renforcement du système de protection sociale, mais la couverture des interventions est limitée et très fragmentée, et largement dépendante des partenaires de développement extérieurs. Des mesures de protection sociale sont nécessaires pour accroître la résilience des familles les plus pauvres et les plus vulnérables qui sont confrontées à des inondations récurrentes et à d'autres catastrophes naturelles, ainsi que pour intégrer la réduction des risques de catastrophe aux politiques sectorielles.

¹ Ly, S. et E. Aldaz-Carroll, *Cambodia Economic Update: Clear skies*, Banque mondiale, octobre 2014.

² Oxford Poverty and Human Development Initiative, *Country Briefing: Cambodia - Multidimensional Poverty Index (MPI) At a Glance*, 2013.

7. Le Cambodge figure parmi les pays qui ont accompli des progrès considérables vers la réalisation de la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement. Cependant, la survie et le développement des enfants restent confrontés à plusieurs enjeux stratégiques, notamment en ce qui concerne les nécessités suivantes : (i) améliorer l'accès et le recours à des services de santé de qualité, à l'éducation de la petite enfance, à l'éducation de base, à l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) et aux services de protection sociale par les personnes pauvres, vulnérables et marginalisées ; (ii) accroître la complémentarité des initiatives sectorielles ; et (iii) institutionnaliser la planification multisectorielle, la prestation et le suivi de services sociaux axés sur les enfants, en particulier aux échelons infranationaux. Conscient de ces difficultés, le gouvernement favorise une approche intégrée visant à assurer la survie, la prise en charge et le développement des nourrissons et des enfants grâce à sa Politique nationale de prise en charge et de développement de la petite enfance multisectorielle et à son Plan d'action national.

8. La réduction du nombre de décès chez les enfants fait partie des réalisations les plus importantes de ces 15 dernières années. Entre 2000 et 2014, le taux de mortalité des moins de 5 ans est passé de 124 à 35 pour 1 000 naissances vivantes, et le taux de mortalité infantile est passé de 95 à 28 pour 1 000 naissances vivantes. La majorité des décès a lieu pendant la période néonatale, avec 18 bébés pour 1 000 naissances vivantes qui décèdent au cours du premier mois³. Il existe de fortes disparités d'une zone géographique à l'autre, avec un taux de mortalité des moins de 5 ans allant de 18 pour 1 000 naissances vivantes à Phnom Penh contre 118 pour 1 000 dans la province de Preah Vihear⁴. La forte baisse du ratio de mortalité maternelle, passé de 472 pour 100 000 naissances vivantes en 2000⁵ à 170 pour 100 000 en 2014⁶, est liée à la hausse du nombre d'accouchements pratiqués dans des établissements de santé.

9. Le fait que les taux de mortalité maternelle et de l'enfant restent élevés dans certaines régions du pays s'explique par les raisons suivantes : obstacles financiers aux services de santé, pénuries de personnel, mauvaise qualité des services de santé publique, mauvaises conditions d'hygiène, pratiques culturelles dangereuses et indisponibilité fréquente des médicaments, des vaccins et des fournitures essentiels. L'absence de réglementation des services de santé privés a également contribué à la mauvaise qualité des services de santé.

10. Globalement, la dénutrition est considérée comme la cause sous-jacente de 45 pour cent des décès chez les moins de 5 ans et de 20 pour cent des décès maternels⁷. Les taux restent élevés chez les moins de 5 ans, 32 pour cent d'entre eux présentant un retard de croissance, 10 pour cent souffrant d'émaciation et 56 pour cent d'anémie⁸. Les retards de croissance sont plus courants chez les enfants dont la mère n'a jamais été scolarisée, ceux qui vivent en milieu rural, en particulier dans le Nord-Est, et dans le quintile le plus pauvre⁹. Enfin, une Cambodgienne sur cinq présente une insuffisance pondérale¹⁰.

11. L'absence de progrès au niveau des indicateurs nutritionnels s'explique en partie par la persistance des tendances dans certains déterminants de la nutrition, notamment :

³ Enquête démographique et de santé réalisée au Cambodge (CDHS), 2014.

⁴ CDHS 2010.

⁵ CDHS 2000.

⁶ CDHS 2014.

⁷ *Lancet*, 2013.

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

prévalence de la diarrhée, alimentation complémentaire inadaptée et pratiques inadéquates en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène améliorés. Les raisons de la récente baisse des taux d'allaitement et la nature des modèles d'alimentation inappropriés des nourrissons ne sont pas claires, c'est pourquoi il convient de poursuivre les recherches pour garantir l'efficacité des interventions.

12. La proportion de ménages ayant accès à l'eau potable est passée de 49 pour cent en 2005 à 54 pour cent en 2013. Si le nombre de ménages utilisant des installations sanitaires améliorées a progressé de 34 à 52 pour cent sur la même période¹¹, il existe une grande disparité entre les zones urbaines et rurales, avec un taux de 87 pour cent contre 38 pour cent respectivement¹². Près de 45 pour cent des ménages ne sont pas équipés de toilettes et pratiquent la défécation à l'air libre, y compris les familles non pauvres¹³. Il est essentiel de renforcer l'intégration des initiatives WASH dans les autres secteurs pour améliorer la survie et le développement des enfants. Les autres goulets d'étranglement à éliminer sont les suivants : (i) coût élevé de la technologie et choix limité, notamment pour les ménages les plus pauvres ; (ii) faiblesse des systèmes de suivi ; (iii) mauvaise connaissance au sein des autorités locales des bénéficiaires induits par des pratiques améliorées en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène ; et (iv) participation limitée du secteur privé à la prestation de services.

13. D'après les estimations, la prévalence du VIH est passée de 1,1 pour cent en 2006 à 0,7 pour cent en 2013¹⁴. La couverture du dépistage du VIH chez les femmes enceintes et celle du traitement antirétroviral administré aux femmes enceintes séropositives a permis de faire passer le taux de transmission de la mère à l'enfant de 25 pour cent en 2005 à environ 8 pour cent en 2014. Le gouvernement a récemment lancé l'initiative « Cambodge 3.0 », qui œuvre à l'élimination des nouvelles infections par le VIH d'ici 2020 et vise à intégrer la prévention de la transmission mère-enfant (PTME) du VIH aux soins de santé maternelle, néonatale et procréative, en particulier au niveau de la prestation des services.

14. L'éducation de la petite enfance est une priorité gouvernementale. Ainsi, le taux de scolarisation des 3-5 ans a atteint 33 pour cent en 2013 contre 18 pour cent en 2011. Plus de la moitié des 300 000 enfants scolarisés le sont dans des établissements préscolaires publics, tandis que les autres sont scolarisés dans des établissements préscolaires communautaires ou privés, ou à domicile.

15. Le Cambodge a réalisé d'importants progrès dans le domaine de l'enseignement primaire entre 2001 et 2013. Ainsi, le taux net de scolarisation au primaire est passé de 87 pour cent à 98 pour cent¹⁵ (en incluant les inscriptions dans le privé), le taux d'achèvement est passé de 49 pour cent à 89 pour cent, et les disparités entre les sexes et les zones géographiques ont été réduites. La qualité de l'éducation est un sujet préoccupant. Ainsi, moins de la moitié des élèves réussissent le test standardisé de mathématiques en troisième, sixième et neuvième année, et les taux de réussite vont de 53 pour cent à 68 pour cent en khmer pour l'année scolaire 2013/2014. Seule la moitié des enseignants cambodgiens du primaire sont qualifiés. D'importants efforts doivent donc être faits en vue d'améliorer les acquis scolaires et de réduire ce goulet d'étranglement.

¹¹ Enquête socioéconomique réalisée au Cambodge (CSES), 2013.

¹² Enquête démographique intercensitaire réalisée au Cambodge, Rapport final, 2013.

¹³ CSES 2013.

¹⁴ Centre national pour le VIH/sida, la dermatologie et les MST, *Estimations and projections of HIV/AIDS in Cambodia, 2011-2015*, 2012.

¹⁵ Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement 2013/2014.

16. Les enfants issus de familles rurales pauvres, les enfants handicapés et les enfants des minorités ethniques sont plus susceptibles d'être exclus de l'école ou de ne pas achever le cycle primaire, avec peu de différences entre garçons et filles. Les principaux obstacles rencontrés sont les suivants : coûts cachés de l'éducation, éloignement des écoles dans certaines zones rurales, faible motivation et capacités insuffisantes des enseignants, langue d'enseignement et attitudes vis-à-vis des enfants handicapés.

17. Le taux brut de scolarisation dans le premier cycle de l'enseignement secondaire est resté inférieur à 60 pour cent depuis 2007, essentiellement en raison du faible nombre de passages depuis l'école primaire, du nombre important d'enfants trop âgés inscrits en école primaire et du taux d'abandon élevé. Les possibilités économiques offertes par le développement des usines de confection et du secteur du bâtiment ont entraîné un coût d'opportunité élevé pour le premier cycle de l'enseignement secondaire. Si les disparités entre les sexes ont été pratiquement éliminées dans les établissements du premier cycle du secondaire, les écarts restent élevés en ce qui concerne les salaires et les régions.

18. Dans les zones rurales, l'absence de toilettes dans les écoles constitue un facteur déterminant de l'abandon scolaire chez les filles. Au cours de l'année scolaire 2013/2014, près de 17 pour cent des écoles primaires situées en milieu rural ne disposaient pas de toilettes, et 42 pour cent ne possédaient pas de système d'approvisionnement en eau¹⁶. Même lorsque des toilettes existent, elles ne sont pas conformes aux normes fixées par la politique nationale de santé à l'école. L'UNICEF et les partenaires poursuivront leurs efforts afin de mieux adapter les écoles aux besoins des enfants.

19. Malgré la dynamique apportée par l'adoption de lois visant à protéger les femmes et les enfants, leur application législative reste un obstacle majeur. Des initiatives ont été lancées afin de promouvoir une approche systémique du renforcement de la protection de l'enfance permettant de remédier à l'actuelle fragmentation des services et à l'insuffisance des ressources humaines et financières.

20. Le taux d'enregistrement des naissances était de 62 pour cent en 2010, contre 65 pour cent en 2005¹⁷. La faiblesse de ce taux est notamment due aux causes suivantes : frais informels, législation discriminatoire, pénurie de certificats et d'officiers d'état civil, manque de connaissances sur l'importance de l'enregistrement des naissances et allocations budgétaires limitées.

21. Bien que la politique menée par le gouvernement préconise le placement en institution comme solution provisoire de dernier recours, le nombre d'enfants placés en structures d'accueil est passé de 6 254 en 2005 à 12 367 en 2014¹⁸. Soixante-dix-sept pour cent des enfants placés possèdent au moins un parent vivant. Le fait que les familles placent leurs enfants en structure d'accueil tient principalement à la pauvreté, à l'absence d'aide sociale et au manque d'accès à l'éducation¹⁹. Bon nombre de ces structures ne sont pas enregistrées, et des efforts sont en cours afin de retirer les enfants de ces institutions pour les replacer dans un environnement familial.

22. Plus de la moitié des enfants ont subi au moins une forme de violence, la plus fréquente étant la violence physique. En général, les victimes ne parlent pas des violences

¹⁶ Ibid.

¹⁷ CDHS 2005, 2010.

¹⁸ Rapport d'inspection 2014 du Ministère des affaires sociales, des anciens combattants et de la réadaptation des jeunes.

¹⁹ Enquête 2011 sur les attitudes à l'égard des structures d'accueil.

qu'elles ont subies, et peu de tentatives ont été faites en vue de corriger les normes et les pratiques sociales pour prévenir et combattre les violences et la maltraitance.

23. La justice, la police et l'aide juridictionnelle sont actuellement en cours de réforme afin d'intégrer la justice des mineurs dans le cadre de l'État de droit. L'adoption anticipée de la Loi sur la justice pour mineurs devrait permettre d'améliorer les mécanismes de signalement, de plainte et de suivi, ainsi que les peines de substitution à l'emprisonnement et la justice réparatrice pour les enfants en conflit avec la loi.

24. L'un des principaux enseignements tirés du programme de pays 2011–2015 est la nécessité que les interventions du programme accordant une attention particulière aux enfants les plus vulnérables s'accompagnent d'activités d'innovation, de communication et de développement ainsi que de politiques et de stratégies nationales plus larges. Comme l'indique une récente évaluation en amont commandée par l'UNICEF, l'impact de l'appui au programme de l'UNICEF pour une éducation multilingue dans les communautés cibles a permis son inclusion à la politique et au plan directeur nationaux pour les écoles amies des enfants.

25. Suite à l'examen à mi-parcours du programme de pays en cours, l'UNICEF a amorcé quatre changements stratégiques intimement liés : (i) amélioration de l'intégration et de la coordination des programmes sectoriels ; (ii) ajustement progressif en vue d'un centrage sur la qualité des services et non plus sur leur couverture ; (iii) meilleur ciblage des populations les plus défavorisées et développement renforcé des capacités de planification, de budgétisation, de gestion et de suivi au niveau local ; et (iv) importance accrue accordée à la participation et à l'autonomisation des communautés. Les principes programmatiques ont été réaffirmés comme essentiels au programme de pays 2016–2018.

Priorités du programme et partenariats

26. Pour soutenir la Stratégie rectangulaire (Phase III) et le Plan national de développement stratégique 2014–2018, le programme de pays aidera le gouvernement à identifier et à éliminer les principaux obstacles à la réalisation des droits de l'enfant. Le programme de pays contribuera directement aux trois résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), qui portent sur une croissance et un développement durables, des services sociaux et une protection sociale pérennes et de qualité, et des institutions nationales et infranationales plus transparentes et plus responsables.

27. L'UNICEF privilégiera l'appui au renforcement des systèmes et des capacités des détenteurs d'obligations pour une mise en œuvre efficace des priorités du programme définies au paragraphe 32 ci-dessous.

28. Cinq stratégies se renforçant mutuellement seront déployées en priorité : (i) production de données et d'éléments factuels pour éclairer le changement de politique en faveur des enfants ; (ii) renforcement des dispositifs et des compétences techniques pour la prestation de services sociaux de qualité ; (iii) amélioration des capacités institutionnelles au sein des autorités gouvernementales nationales et territoriales pour la planification, la budgétisation, la coordination et le suivi du développement social ; (iv) recours à l'innovation et à la communication pour le développement en vue de renforcer la résilience des communautés, la demande de services sociaux de qualité et les pratiques familiales sûres ; et (v) élargissement des partenariats avec les organisations de la société civile

(OSC), le secteur privé et le milieu universitaire afin de créer une alliance solide en faveur des droits de l'enfant.

29. Tous les programmes de l'UNICEF intègreront des actions visant à promouvoir la résilience des enfants, des familles et des communautés et à améliorer la préparation et la réponse aux situations d'urgence. La programmation se fera dans une optique sexospécifique, afin d'éliminer les obstacles qui entravent la réalisation des droits des enfants.

30. Le programme sera mis en œuvre dans tout le pays, toutefois il se concentrera sur les provinces, les districts et les communes présentant les disparités les plus importantes et les indicateurs du développement de l'enfant les plus faibles, et continuera de renforcer l'attention portée aux familles les plus vulnérables des zones urbaines.

31. Le programme tiendra compte de la plupart des recommandations formulées par le Comité des droits de l'enfant dans les Observations finales de 2015 relatives au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, notamment en ce qui concerne le renforcement du cadre législatif et réglementaire relatif aux structures de protection de remplacement.

32. Le programme de pays sera mis en œuvre au moyen de cinq sous-programmes.

Survie, prise en charge et développement intégrés de la petite enfance

33. Le programme vise à faire en sorte que les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes puissent recourir davantage et de manière plus équitable aux interventions et aux pratiques de survie, de prise en charge et de développement de la petite enfance, en particulier dans les districts cibles.

34. Le programme appuiera le Comité national de prise en charge et de développement de la petite enfance et les ministères sectoriels dans la mise en œuvre du Plan d'action national 2014–2018. Pour éliminer les obstacles responsables de la fragmentation, de la mauvaise qualité et de l'inaccessibilité financière des services sociaux de base pour les familles défavorisées, l'UNICEF soutiendra le renforcement des capacités des ministères, des fonctionnaires et des prestataires gouvernementaux dans les provinces et les districts cibles afin de planifier, de budgétiser et de fournir des services de développement intégré de la petite enfance adaptés et équitables, conformément à l'initiative « Une promesse renouvelée ». La participation de la communauté à la planification et au suivi du développement social sera favorisée. Des ressources pour la communication et l'éducation parentale seront élaborées afin de promouvoir les pratiques positives pour le développement des enfants.

35. Le programme se concentrera sur les zones géographiques présentant les indicateurs du développement de l'enfant les plus faibles, essentiellement dans le nord-est du pays, ainsi que sur les populations urbaines pauvres de Phnom Penh. L'UNICEF privilégiera l'appui technique et financier dans un nombre limité de districts où un suivi participatif sera mis en place afin de favoriser l'engagement communautaire et la responsabilisation sociale, et de produire des données probantes concernant l'impact d'une approche intégrée dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'eau et l'assainissement, de l'apprentissage préscolaire, et de la protection et la prise en charge des enfants.

36. L'assistance technique et les financements fournis au Ministère de la santé permettront d'accorder une attention particulière aux actions suivantes : dépistage et prise

en charge du VIH chez les mères et les enfants, élimination du tétanos maternel et néonatal, soins prénatals et post-partum intégrés, soins communautaires à destination des mères et des nouveau-nés, et prise en charge intégrée des maladies de l'enfance.

37. L'UNICEF aidera à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement de l'éducation de la petite enfance (EPE). Un soutien technique sera apporté à l'amélioration et au suivi de la qualité, notamment en ce qui concerne la révision du programme scolaire d'EPE, le renforcement des capacités des enseignants et des directeurs d'établissements préscolaires, et la mise en place d'un système de suivi national. L'UNICEF encouragera le transfert de fonctions des établissements préscolaires communautaires aux communes, et étudiera les possibilités de suppression progressive du soutien financier direct aux conseils municipaux.

38. L'UNICEF travaillera en partenariat avec le Ministère du développement rural pour fournir un appui technique à l'élaboration de plans chiffrés et d'un cadre de suivi et d'évaluation pour un accès universel à l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Il s'agira avant tout d'éliminer la défécation à l'air libre et de garantir que les centres de santé et les établissements scolaires disposent d'installations WASH qui favorisent les changements de comportement, et de s'assurer de la qualité de l'eau potable dans les zones contaminées par l'arsenic. L'UNICEF soutiendra le rôle essentiel du gouvernement dans la préparation et la réponse aux situations d'urgence, et coprésidera le groupe sectoriel WASH.

39. Sous l'égide de l'initiative « Renforcement de la nutrition », l'UNICEF accompagnera la mise en œuvre de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire et de nutrition 2014–2018. L'UNICEF soutiendra également les stratégies visant à améliorer les interventions dans les domaines suivants : allaitement, alimentation complémentaire, micronutriments, nutrition familiale et communautaire, et prise en charge de la malnutrition aiguë sévère.

40. Un soutien sera apporté au système d'enregistrement des actes d'état civil, notamment pour l'enregistrement des naissances, et intègrera une technologie innovante pour l'enregistrement et le suivi de proximité et en établissement.

41. Dans le cadre du Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH et le sida, l'UNICEF continuera d'aider le gouvernement à renforcer l'intégration de la PTME dans le système de santé maternelle et de l'enfant, notamment en accélérant la stratégie « tester et traiter » pour les mères et les enfants des districts bénéficiant du développement intégré de la petite enfance.

Éducation inclusive et de qualité

42. Le programme vise à garantir que les enfants cambodgiens disposent d'un accès accru et plus équitable à une éducation inclusive et de qualité, et puissent suivre un enseignement complet afin d'améliorer leurs acquis scolaires.

43. La collaboration avec les partenaires de développement se poursuivra, notamment le Partenariat mondial pour l'éducation, afin d'assister le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports dans la planification, la gestion et le financement de l'enseignement.

44. L'UNICEF renforcera l'accès des enfants à l'éducation en soutenant la mise en œuvre de la politique des écoles amies des enfants dans les écoles primaires et les établissements du premier cycle du secondaire. L'UNICEF aidera le gouvernement à institutionnaliser l'éducation multilingue dans les écoles primaires de cinq provinces des hauts plateaux par la formation et le perfectionnement des enseignants, ainsi qu'en accélérant l'enseignement

spécialisé et inclusif pour les enfants handicapés. Enfin, l'UNICEF soutiendra la formation et la mise en place d'un système de suivi innovant dans les établissements isolés.

45. L'UNICEF poursuivra sa collaboration avec les organisations non gouvernementales (ONG) pour renforcer les capacités du Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports en matière de réduction des risques de catastrophe dans les écoles, particulièrement dans les provinces touchées par les inondations. Dans un certain nombre de districts, le programme soutiendra la formation des enseignants et des directeurs à la discipline positive, ainsi que l'amélioration du fonctionnement et de l'entretien des installations WASH et des bonnes pratiques d'hygiène dans les écoles.

46. L'UNICEF accompagnera la réforme engagée par le ministère concernant le perfectionnement des enseignants, en accordant une attention particulière aux compétences et à la motivation des enseignants ainsi qu'aux mécanismes de mesure des acquis scolaires des élèves, notamment en khmer et en mathématiques.

47. Enfin, l'UNICEF soutiendra les initiatives de certains districts visant à renforcer les capacités et la confiance nécessaires aux communautés pour s'engager auprès des autorités éducatives locales en faveur d'un accès plus inclusif, d'une meilleure qualité de l'enseignement et d'une transparence accrue dans l'utilisation des ressources.

Environnement protecteur

48. Le programme fera en sorte que les enfants vulnérables et exposés aux violences ainsi que ceux qui sont séparés de leur famille soient mieux protégés par le cadre institutionnel et législatif, et bénéficient de services de qualité et d'un environnement communautaire sécurisant.

49. Il s'agira en premier lieu de soutenir l'accélération du programme gouvernemental de désinstitutionnalisation des enfants dans les provinces, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités de planification, de suivi et de contrôle du Ministère des affaires sociales, des anciens combattants et de la réadaptation des jeunes concernant les structures d'accueil. Des actions de plaidoyer seront menées afin de promouvoir la tutelle permanente et l'adoption nationale, la désinstitutionnalisation des enfants et la prise en charge des cas pour les enfants placés. Elles seront accompagnées par la conception d'approches axées sur la préservation de la famille et de solutions alternatives au placement en structures d'accueil.

50. L'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec le Comité de pilotage de la lutte contre les violences à l'égard des enfants, le Ministère des affaires féminines, le Ministère des cultes et des affaires religieuses et les organisations non gouvernementales internationales (ONGI) pour élaborer et coordonner la mise en œuvre d'un plan d'action interministériel chiffré et d'une campagne de changement des comportements visant à lutter contre les violences à l'égard des enfants et à promouvoir le rôle des chefs religieux pour prévenir la violence et éviter aux enfants d'être inutilement séparés de leur famille.

51. La collaboration se poursuivra avec le Conseil national cambodgien pour l'enfance et les principaux ministères concernés afin de réviser et d'actualiser la législation relative à la protection de l'enfance ainsi que les règlements correspondants, conformément au Programme de réformes législatives 2014 pour la protection de l'enfance.

52. Une assistance technique sera apportée aux ministères clés pour élaborer des mécanismes de signalement, d'orientation et de réponse face aux violences à l'égard des enfants dans les écoles, les centres de santé et les postes de police, ainsi que pour définir

des procédures d'enquête interdisciplinaires et des protocoles judiciaires adaptés aux enfants. L'UNICEF continuera à apporter son appui à l'action menée par le pays en vue de mettre en place un système judiciaire efficace pour les enfants et de renforcer le Programme de partenariat pour la protection de l'enfance afin de réduire la fragmentation des services de protection de l'enfance, notamment dans les situations d'urgence.

53. L'UNICEF collaborera avec les ONGI et les OSC, en particulier dans les milieux urbains, afin de mettre en œuvre des interventions visant les filles et les garçons à risque élevé, notamment ceux qui sont vulnérables à l'exploitation, au trafic, à la consommation de drogues et à l'infection par le VIH.

54. Les ministères du secteur social recevront un appui technique afin d'intégrer les indicateurs de protection de l'enfance et les dispositifs de collecte de données à leurs systèmes de suivi et d'information.

Inclusion sociale et gouvernance

55. Le programme veillera à ce que les droits de l'enfant et l'équité occupent une place croissante dans les politiques sociales nationales et infranationales, les allocations budgétaires, les systèmes de protection sociale et le débat public.

56. L'UNICEF poursuivra son appui technique au Ministère de l'économie et des finances pour la budgétisation par programme, ainsi qu'aux ministères et aux administrations infranationales du secteur social pour l'élaboration, l'exécution et le suivi des budgets. Des partenariats seront formés avec des commissions parlementaires et des OSC afin de renforcer leurs connaissances en matière de budgétisation axée sur l'équité dans le secteur social.

57. En collaboration avec les partenaires de développement, l'UNICEF accompagnera l'élaboration d'une stratégie nationale globale de protection sociale et d'un système d'évaluation et de suivi adaptés aux enfants, en apportant notamment un appui technique à la conception d'outils permettant d'atteindre les enfants les plus vulnérables.

58. L'UNICEF fournira une assistance technique au Comité national pour le développement démocratique au niveau infranational dans la conception et la mise en œuvre d'un cadre de responsabilisation sociale adapté aux enfants. Un appui sera également apporté pour la révision des directives de planification et la formation des administrations infranationales afin de garantir la participation aux activités de planification et de suivi, en particulier de la part des enfants, des jeunes, des femmes et des populations exclues de la société.

59. En collaboration avec les autres partenaires de développement, le Ministère du plan recevra un appui technique afin d'élaborer des dispositifs, des analyses et des recherches relatifs au suivi et à l'évaluation qui soient axés sur les enfants et l'équité. Le dialogue plaçant l'enfant au cœur des préoccupations sera intensifié avec les établissements de recherche, le secteur privé et les OSC.

60. L'UNICEF soutiendra les politiques d'intégration menées en faveur des enfants handicapés en introduisant les concepts et les outils de l'inclusion dans les processus de gouvernance locaux, en sensibilisant les autorités territoriales au handicap, et en encourageant les prestataires non gouvernementaux de services liés au handicap à fournir des prestations de qualité.

61. Le Conseil national cambodgien pour l'enfance bénéficiera d'une assistance technique au suivi de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi qu'à la préparation des rapports périodiques présentés par les États parties au Comité des droits de l'enfant. L'UNICEF aidera les ministères d'exécution à appliquer les Observations finales formulées par le Comité. Enfin, l'UNICEF renforcera les partenariats avec les OSC afin d'accroître leur capacité à surveiller l'application des droits de l'enfant aux niveaux national et infranational.

Efficacité du programme

62. À l'appui des quatre composantes programmatiques, ce résultat assurera la rentabilité et l'efficacité du programme, la bonne gestion des ressources humaines et financières, l'amélioration des relations extérieures et des partenariats, et la réalisation du suivi et de l'évaluation.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Survie, prise en charge et développement intégrés de la petite enfance	6 200	19 100	25 300
Éducation inclusive et de qualité	1 500	17 500	19 000
Environnement protecteur	2 800	9 000	11 800
Inclusion sociale et gouvernance	3 200	2 000	5 200
Efficacité du programme	2 953	1 000	3 953
Total	16 653	48 600	65 253

Coordination du programme et gestion des risques

63. Le Ministère du plan assurera la coordination globale du programme de pays, en déléguant la coordination des composantes du programme aux ministères d'exécution. Sous la direction du Conseil cambodgien pour le développement, la gestion stratégique et les réalisations du PNUAD seront soumises à un examen annuel faisant état des contributions apportées par l'UNICEF. L'UNICEF œuvrera avec les ministères et les départements concernés aux niveaux national et infranational afin de garantir l'efficacité et la rentabilité de la mise en œuvre du programme. Des plans de travail annuels ou évolutifs seront convenus avec chaque partenaire et soumis à un suivi par le biais d'examens trimestriels, semestriels et annuels.

64. Une stratégie de gestion des risques sera mise en œuvre afin d'atténuer les risques élevés qui pèsent sur la réalisation des résultats attendus du programme : diminution de l'aide au développement, faiblesse des capacités et de la coordination, corruption, transparence et responsabilisation limitées des partenaires, et conséquences des élections municipales de 2017 et du scrutin parlementaire de 2018. Les efforts constants fournis en vue de favoriser et de renforcer les partenariats avec les ONG permettront d'assurer la continuité des services et des interventions indispensables pour les enfants, notamment dans les situations d'urgence. Des mécanismes simplifiés permettant d'activer rapidement les accords et d'accélérer la réponse humanitaire en cas de collaboration avec la société civile seront adoptés dans les situations d'urgence. Le système d'alerte et d'action rapides fera l'objet d'un suivi systématique afin de pouvoir identifier à temps les situations d'urgence et d'y répondre dans les plus brefs délais.

65. Le présent descriptif de programme de pays met en exergue les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux. Il permet de rendre compte au Conseil d'administration de l'alignement des résultats et des ressources allouées au programme à l'échelle nationale. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

Suivi et évaluation

66. Le cadre de résultats et de ressources servira de base au suivi et à l'évaluation. Le plan intégré de suivi et d'évaluation sur trois ans, complété par un plan d'évaluation chiffré, définira l'ensemble des activités de suivi, de recherche et d'évaluation prioritaires. Trois évaluations clés seront réalisées : (i) évaluation axée sur les droits des enfants et l'équité portant sur les programmes de pays du gouvernement cambodgien et de l'UNICEF (2006–2010 et 2011–2015) ; (ii) évaluation portant sur le programme du fonds de partenariat pour le renforcement des capacités d'enseignement – Phase II ; (iii) évaluation formative portant sur l'approche intégrée du développement de la petite enfance.

67. Les examens semestriels et annuels de l'UNICEF seront utilisés pour consolider les apports nécessaires au suivi et à la communication de l'information dans le cadre du PNUAD. Grâce au personnel du programme de son bureau de zone, l'UNICEF favorisera les visites conjointes de suivi du programme au niveau infranational afin de vérifier et d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des résultats. Compte tenu de la courte durée du cycle du programme, un examen approfondi sera réalisé au cours de la deuxième année afin de procéder aux ajustements nécessaires du programme et de la stratégie.

68. Grâce aux systèmes gouvernementaux, et en coopération avec le Ministère du plan, l'UNICEF accélérera la mise en œuvre du Système de suivi des résultats pour l'équité (MoRES), notamment dans les provinces du nord-est. Un ensemble sélectionné d'indicateurs des facteurs déterminants sera utilisé pour suivre les progrès accomplis dans la réduction des obstacles à l'accès à des services sociaux de qualité. Un soutien sera fourni en vue de renforcer les systèmes d'information nationaux et infranationaux actuels dans les districts sélectionnés.

69. L'UNICEF continuera d'apporter un appui technique et financier à l'Office national de la statistique pour la réalisation d'enquêtes nationales, notamment la préparation du recensement national, l'enquête socioéconomique sur le Cambodge et d'autres enquêtes majeures, en intégrant de nouveaux indicateurs et de nouvelles cibles des objectifs de développement durable.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement du Cambodge et l'UNICEF, 2016–2018

Articles de la Convention relative aux droits de l'enfant : 6-7, 18, 24, et 27-28.							
Priorités nationales : Stratégie rectangulaire 5 — renforcement de capacité et développement des ressources humaines – Promotion de la santé et de la nutrition, renforcement et amélioration de la formation pédagogique, scientifique, technologique et technique, développement du système de protection sociale, renforcement de la mise en œuvre de la politique démographique et de l'égalité des sexes.							
Résultats attendus du PNUAD impliquant l'UNICEF : Résultat 2 : d'ici 2018, un nombre accru de personnes, notamment les groupes vulnérables, pauvres et marginalisés, bénéficieront de services sociaux et de protection abordables, durables et de qualité et y contribueront équitablement, et auront acquis des compétences renforcées leur permettant de réaliser le développement humain et social et d'y contribuer.							
Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF : 2.3.1 Naissances assistées par du personnel qualifié ; 2.3.2 Couverture des soins prénatals ; 2.3.4 Pourcentage de femmes enceintes séropositives bénéficiant de services de PTME ; 2.4.1 Pourcentage d'enfants de 0 à 59 mois présentant un retard de croissance, ventilé par sexe, niveau de richesse et situation géographique ; 2.4.2 Pourcentage d'enfants de 6 à 23 mois vivant avec leur mère et nourris conformément à trois pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant sur la base de quatre groupes d'aliments ou plus ; 2.4.3 Pourcentage de familles utilisant une installation sanitaire.							
Résultats associés au plan stratégique de l'UNICEF : 1. Santé, 2. VIH, 3. WASH, 4. Nutrition, 5. Éducation, 6. Protection de l'enfance							
Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars US)		
					RO	AR	Total
D'ici 2018, les nourrissons, les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes recourront de manière accrue et plus équitable aux pratiques et aux interventions intégrées de survie, de prise en charge et de développement de la petite enfance, notamment dans les	Naissances assistées par du personnel qualifié Pays — DR : 75,12 % ; C : 91 % Mondul Kiri — DR : 48 % ; C : 70 % Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans possédant un certificat de naissance DR nationales (2010) : 62 % C nationale : à définir Taux de scolarisation préscolaire	Ministère de la santé – Système d'information sanitaire, CDHS 2014 CDHS 2014 Rapport annuel sur l'éducation et le	1. Les prestataires de services disposent de connaissances, de compétences et de capacités de communication accrues et fournissent aux femmes, aux nouveaux-nés et aux enfants de moins de 5 ans des soins de santé primaires et maternels et des services de nutrition de meilleure qualité, notamment dans	Ministères et départements du secteur social Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA), Union européenne (UE), Agence coréenne de coopération internationale, Ministère australien des affaires étrangères et du	6 200	19 100	25 300

districts cibles.	chez les 3-5 ans DR nationales (année scolaire 2013/2014) : 33 % C nationale : 55 % Pourcentage d'enfants de 0 à 59 mois émaciés traités pour malnutrition aiguë sévère et modérée Katie — DR 6 % ; C : à définir Mondul Kiri — DR 4 % ; C : à définir Pourcentage de foyers pratiquant le lavage des mains au savon aux moments critiques. DR nationales : 47 % C : 15 % au-dessus des DR Pourcentage d'écoles primaires équipées de latrines et/ou d'infrastructures d'approvisionnement en eau. DR nationales : 83 % (toilettes), 58 % (approvisionnement en eau) C : 100 % (les 2)	développement de la petite enfance Données du programme CDHS, 2014 Enquête 2010 sur les connaissances, les attitudes et les pratiques Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement (EMIS) 2013/2014	les districts cibles, y compris dans les situations d'urgence. 2. Augmentation du nombre d'inscriptions des moins de 5 ans dans des programmes d'éducation de la petite enfance de qualité, notamment dans les districts cibles. 3. Recours accru et plus équitable à l'eau potable, à des installations sanitaires adéquates et à des pratiques d'hygiène améliorées dans les communautés, les centres de santé et les écoles, notamment dans les districts cibles, y compris dans les situations d'urgence.	commerce extérieur, Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit/Bank aus Verantwortung (GIZ/KfW) UNFPA, OMS, FAO, PAM Croix-Rouge Banque mondiale (BM) ONGI Partenariat mondial pour l'éducation			
Articles de la Convention relative aux droits de l'enfant : 28-30							
Priorités nationales : Stratégie rectangulaire 5 — Renforcement et amélioration de la formation pédagogique, scientifique, technologique et technique.							
Résultats attendus du PNUAD impliquant l'UNICEF : Résultat 2 (comme mentionné ci-dessus)							
Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF : 2.1.2 Pourcentage d'enseignants du primaire qualifiés ; 2.1.3 Taux brut de scolarisation dans le premier cycle du secondaire dans quatre provinces du nord-est, ventilé par sexe.							
Résultat associé au plan stratégique de l'UNICEF : 5. Éducation							
D'ici 2018, les enfants cambodgiens (filles et garçons) auront un accès plus équitable à une	Résultats aux tests standardisés en 3 ^e et en 6 ^e année (garçons et filles) : DR : 3 ^e année 54,1 % en khmer et 48 % en mathématiques ;	Rapports du Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports	1. Renforcement de la capacité du gouvernement en matière d'élaboration des politiques, de	Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports UE, SIDA, USAID	1 500	17 500	19 000

éducation inclusive de qualité, et pourront suivre un enseignement complet afin d'améliorer leurs acquis scolaires.	6 ^e année 52,5 % en khmer et 42,8 % en mathématiques C : 3 ^e année 56 % en khmer et 50 % en mathématiques ; 6 ^e année 54 % en khmer et 45 % en mathématiques Taux brut de scolarisation dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (garçons et filles) : DR 53,5 % ; C 57,5 % Taux de persévérance dans l'éducation de base (garçons et filles) : DR 35,6 % ; C 38 %	EMIS EMIS	planification et de financement pour une éducation de qualité. 2. Accès accru à une éducation de base inclusive, notamment chez les enfants des minorités autochtones et les enfants handicapés, y compris dans les situations d'urgence.	UNESCO ONGI Partenariat mondial pour l'éducation			
<p>Articles de la Convention relative aux droits de l'enfant : 3, 9, 12-14, 19-21, 25, 34, 37 et 39-40. Priorités nationales : Stratégie rectangulaire 5 — Développement du système de protection sociale, renforcement de la mise en œuvre de la politique démographique et de l'égalité des sexes.</p>							
<p>Résultats attendus du PNUAD impliquant l'UNICEF : Résultat 2 : (comme mentionné ci-dessus) ; Résultat 3 : d'ici 2018, les institutions nationales et infranationales seront plus transparentes et assumeront une plus grande responsabilité dans les réformes clés du secteur public et le respect de l'État de droit, seront plus réactives face aux inégalités dans la jouissance des droits de l'homme de tous les Cambodgiens, et renforceront la participation des citoyens à la prise de décision démocratique. Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF : 3.1 Niveau de suivi et de mise en œuvre par les ministères de certaines des recommandations formulées par les mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies et le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention contre la corruption ; 3.6 Existence de services minimaux normalisés pour les victimes de la violence contre les femmes et les enfants, conformément aux normes internationales ; 3.7 nombre de prisonniers en détention provisoire, ventilé par sexe et par âge.</p>							
<p>Résultats associés au plan stratégique de l'UNICEF : 6. Protection de l'enfance, 7. Inclusion sociale</p>							
D'ici 2018, les filles et les garçons vulnérables et exposés aux violences et ceux qui sont séparés de leur famille seront mieux protégés par le cadre institutionnel et législatif, par des services de qualité et	Proportion d'enfants (de 0 à 15 ans) placés en structure d'accueil rendus à leur famille ou placés en famille d'accueil au cours des 12 derniers mois DR : à définir C : 30 % Pourcentage de réduction du nombre d'enfants ayant subi des violences au sein de leur foyer	Données et rapports d'inspection du Ministère des affaires sociales, des anciens combattants et de la réadaptation des jeunes concernant les structures de protection de	1. Augmentation des services de protection de l'enfance de qualité et bien coordonnés permettant d'éviter la séparation inutile des enfants de leur famille et les violences à l'égard des enfants et d'y répondre, notamment dans les situations	Ministère des affaires sociales, des anciens combattants et de la réadaptation des jeunes, Ministère des affaires féminines, Ministère de l'intérieur, Conseil national cambodgien pour l'enfance, Comité de pilotage de la lutte contre les violences à	2 800	9 000	11 800

par un environnement communautaire sécurisant.	dans les provinces cibles DR : à définir C : 30 %	remplacement Base de données commune Registres du Ministère des affaires féminines Recueil de lois du Conseil national cambodgien pour l'enfance	d'urgence. 2. Accès et recours accrus à des interventions adaptées au sexe et à l'âge par les enfants, y compris les adolescents, afin de réduire les risques et la vulnérabilité, notamment au VIH, et de promouvoir des modes de vie sains.	l'égard des enfants USAID HCDH, ONU-Femmes, OMS ONGI Partenaires du Programme de partenariat pour la protection de l'enfance			
<p>Articles de la Convention relative aux droits de l'enfant : 4, 12-13, 23 et 26-27.</p> <p>Priorités nationales : Stratégie rectangulaire 5 – Développement du système de protection sociale, renforcement de la mise en œuvre de la politique démographique et de l'égalité des sexes.</p>							
<p>Résultats attendus du PNUAD impliquant l'UNICEF : Résultat 1 : d'ici 2018, les Cambodgiens, en particulier les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables, pourront participer activement à une croissance et à un développement durables et en bénéficier équitablement, sans mettre en péril le bien-être ni les ressources naturelles et culturelles des générations futures. Résultat 3 : (comme mentionné ci-dessus)</p> <p>Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF :</p> <p>2.5.1 Pourcentage de foyers pauvres identifiés bénéficiant de programmes d'aide sociale ; 2.6.1 Budget alloué au secteur social par rapport au total du budget de fonctionnement ; 2.6.2 Budget alloué à la protection sociale par rapport au total du budget de fonctionnement.</p>							
Résultat associé au plan stratégique de l'UNICEF : 7. Inclusion sociale							
D'ici 2018, les droits de l'enfant et l'équité prendront une importance accrue dans les politiques nationales et infranationales du secteur social, les allocations budgétaires, les systèmes de protection sociale et le débat public.	Nombre d'enfants défavorisés bénéficiant de programmes de protection sociale (DR : à définir, C : augmentation de 15 %)	Loi budgétaire Données administratives/de suivi et d'évaluation relatives à la Stratégie nationale sur la protection sociale	1. D'ici 2018, renforcement des capacités des ministères du secteur social en matière d'élaboration, d'exécution et de suivi de budget-programme axé sur l'égalité. 2. D'ici 2018, renforcement du système national de protection sociale afin de répondre aux besoins des enfants les plus vulnérables.	Ministère du plan, Ministère de l'économie et des finances, ministères du secteur social, Conseil pour l'agriculture et le développement rural, Comité national pour le développement démocratique au niveau infranational, Conseil national cambodgien pour l'enfance UE, BM, GiZ	3 200	2 000	5 200

				PNUD, PAM, FAO, OIT ONG Universités			
Efficacité du programme							
Efficacité du programme	<p>Pourcentage de résultats et de produits déclarés annuellement comme en voie de réalisation ou réalisés :</p> <p>Résultats — DR (2015) : à définir, C : >75 %</p> <p>Pourcentage de recommandations d'évaluation mises en œuvre, terminées et documentées dans les 12 mois suivant le téléchargement.</p> <p>DR : 100 % ; C : 100 %</p>	Systemes de l'UNICEF	<p>1. Responsabilisation accrue pour des résultats équitables en faveur des femmes et des enfants.</p> <p>2. Les principales questions portant sur les femmes et les enfants sont portées à l'attention des publics cibles afin de favoriser le plaidoyer et de mobiliser des ressources.</p>		2 953	1 000	3 953
Total des ressources					16 653	48 600	65 253